

Consulter le montant de mes pénalités

Dans la partie « Mon Profil et mes frais » de votre compte usager, vous sont indiqués le montant de vos pénalités de retard.

Alertes

- ! Votre carte est bloquée car vous avez des frais en cours, veuillez vous adresser à un bibliothécaire
- ! Pénalités en cours, non bloquantes : 7,35 €
- ! Frais susceptibles de bloquer votre carte (à partir de 15 €) : 30,00 €
- ! Frais validés, en cours de traitement : 61,00 €
- ! Frais transmis au Trésor public : 17,25 €

Les lignes ne s'affichent que si vous avez des frais.

Pénalités en cours, non bloquantes :

S'affichent ici les pénalités de retard inférieures à 15 €.

Votre carte de bibliothèque n'est pas bloquée.

Frais susceptibles de bloquer votre carte (à partir de 15 €) :

S'affichent ici des frais qui n'ont pas encore été validés par un bibliothécaire avec votre accord (cas le plus courant = pénalités de retard ayant atteint 15 €).

Vous devez vous rapprocher d'un bibliothécaire pour traiter la situation.

Votre carte est bloquée. Vous ne pouvez plus emprunter ni réserver de documents.

Frais validés, en cours de traitement :

S'affichent ici les frais qui seront prochainement envoyés au Trésor Public.

Les bibliothécaires peuvent encore annuler les frais (par exemple : si les documents perdus ou non rendus sont retrouvés et rapportés).

Votre carte de bibliothèque n'est pas bloquée.

Frais transmis au Trésor Public :

S'affichent ici les frais qui ont été transmis au Trésor public.

Le Trésor Public valide ces frais qui vont alors disparaître de l'affichage dans votre compte usager.

Vous recevrez ensuite un Avis de somme à payer (ASAP) correspondant.

Les bibliothécaires ne peuvent plus agir sur les factures même si vous retrouvez les documents perdus.

Votre carte de bibliothèque n'est pas bloquée.